

# Bulletin de Germigny des Prés

Juin 2023

Edito du Maire



Le 1<sup>er</sup> trimestre a été marqué par l'inauguration de l'éclairage de l'oratoire (ainsi que de l'éclairage public) qui a été une réussite à en juger par le nombre de personnes présentes ce soir-là et les retours positifs unanimes.

Comme les années précédentes, ce 2<sup>e</sup> bulletin de l'année est partiellement dédié au budget communal. Vous y trouverez la répartition des recettes et des dépenses, ainsi qu'un récapitulatif des principaux projets. Comme les années précédentes, l'obtention des subventions va conditionner les réalisations prévues. Cela ne signifie pas que les projets non retenus ne seront jamais réalisés, mais seulement décalés dans le temps.



L'activité communale et inter-communale reste intense : préparation des dossiers projets, urbanisme, entretien et gestion de la voirie et des bâtiments, sécurité et gestion des risques, PLU Intercommunal, transfert de compétences... Cela représente de nombreuses heures de travail et de réunions pour la mise en place de procédures et processus adaptés. Vos conseillers municipaux sont pleinement impliqués dans les commissions communales et inter-communales et sont à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. N'hésitez pas à les contacter pour tout renseignement complémentaire.

Le 1<sup>er</sup> juillet, nous organiserons à nouveau une séance de cinéma en plein air, gratuite, ouverte à tous et précédée d'un apéritif concert. Un nouveau moment de convivialité qui marque le début des vacances pour certains ou simplement une période moins chargée. Venez nombreux, ce sera la meilleure récompense pour les organisateurs.

L'équipe municipale et les agents se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente période estivale qui puisse nous permettre à tous de nous ressourcer.

Philippe Thuillier



Mairie de Germigny des Prés  
Place de la mairie  
4-5110 Germigny des Prés  
02 38 58 27 03

 [www.germigny-des-pres.fr](http://www.germigny-des-pres.fr)  
[mairie-germigny@orange.fr](mailto:mairie-germigny@orange.fr)



Panneau Pocket – Application gratuite sur smartphone ou tablette

## Sommaire

Communauté de communes Val de Sully.....	1
Elaboration du PLUi.....	1
Finances communales.....	2, 3 & 4
Eclairage public.....	5
Inauguration de l'éclairage de l'Oratoire.....	6
Exposition sur l'Oratoire.....	6
Fleurissement & Maisons Fleuries.....	7
Cérémonie du 8 mai 2022.....	7
SICTOM.....	7

Enquête publique de la Centrale Nucléaire de Dampierre : On vous donne la parole !.....	7
Secrétariat de Mairie.....	7
CCAS.....	8
Environnement.....	8
Chasse aux œufs APE.....	8
État civil.....	8
Evènements à venir.....	9
Weekend Festif à Germigny.....	9

## Communauté de communes Val de Sully

Comme toutes les collectivités, la Communauté de Communes voit son budget de plus en plus contraint par une importante inflation et une limitation des aides de l'Etat.

Cependant, plusieurs projets d'envergure ont été engagés (ou vont l'être prochainement) :

- Deuxième tranche de vidéoprotection, extension/réhabilitation de la crèche de Sully,
- Démarrage des travaux d'aménagements de l'Ecoparc (Zone d'Activités) des Ajeaunières de Bray-En-Val.

Bien entendu, la collectivité propose à ses habitants les services suivants : crèches, accueils de loisirs, bibliothèques, école de musique, culture & patrimoine, tourisme, Maison pour tous (nombreux services à la population)

Vous pouvez retrouver toutes les informations et horaires relatifs à la Communauté de Communes sur le site internet <https://valdesully.fr> et dans le bulletin trimestriel qui est distribué dans votre boîte à lettres en même temps que le bulletin communal.

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi

Depuis septembre 2022, la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) engagée par la Communauté de Communes du Val de Sully (CCVDS) a débuté. Ce document viendra à terme remplacer l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire. Son élaboration a non seulement pour objectif de délimiter les secteurs d'urbanisation possibles au regard des évolutions législatives récentes et du cadre posé par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), mais également de faire émerger une vision commune du territoire et des axes de développement souhaités pour les quinze prochaines années.

A la suite d'une phase diagnostic, qui a permis d'aborder diverses thématiques telles que l'économie, l'agriculture, le logement, la

démographie, le tourisme, le paysage, etc. et de déterminer les enjeux inhérents, la procédure se poursuit aujourd'hui par la définition de scénarios de développement. Ces scénarios, lorsqu'ils auront été validés par l'ensemble des membres du Comité de pilotage « PLUi », serviront de support à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui figure comme le cœur politique du PLUi.

Pour ce faire, les élus de la commune ont participé à une réunion de travail en présence de M. SOUESME, référent PLUi à la CCVDS, et du bureau d'études Terr&Am, en charge d'assister la collectivité dans cette procédure. Temps d'échange privilégié, cette réunion a permis de faire un état des lieux du potentiel foncier disponible à Germigny-des-Prés, mais aussi de faire un tour d'horizon des différents projets qui pourraient être développés sur la commune.

Si vous envisagez de lancer dans les années à venir un projet, qu'il soit économique, touristique ou autre, il est important de le faire savoir, afin que celui-ci soit pris en compte, dans la mesure du possible, dans le PLUi. Pour cela, plusieurs moyens sont disponibles :

- Rapprochez-vous des élus référents PLUi, Patrick BERTHON et Yannick VOISE ;
- Transmettez un bref descriptif de votre projet, sa localisation (parcelles cadastrales) et les besoins liés, via le registre de concertation disponible à l'accueil de la Mairie ou par mail ([plui@valdesully.fr](mailto:plui@valdesully.fr) et [mairie-germigny@orange.fr](mailto:mairie-germigny@orange.fr)).

Ces moyens de communication sont également valables pour toutes demandes ou questions relatives à l'élaboration du PLUi. Chaque remarque inscrite fera l'objet d'une analyse, et une réponse vous sera apportée lorsque le PLUi sera suffisamment avancé.

Pour suivre l'avancée du PLUi et prendre connaissance des différents documents de travail, supports de présentation, et compte-rendu, rendez-vous sur le site internet de la CCVDS, onglet « PLUi ».

## Finances communales

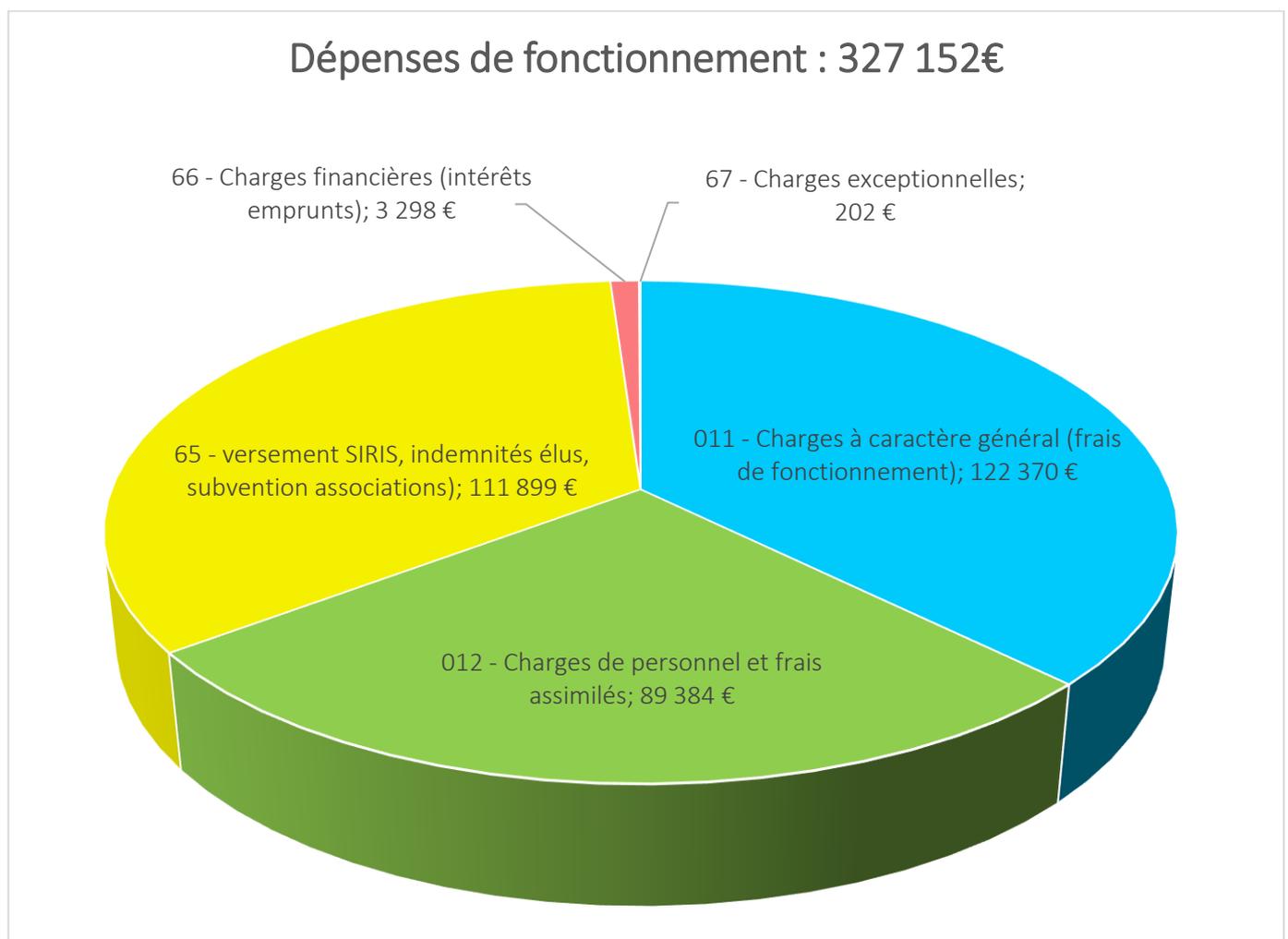
### Résultats 2022 :

**Investissement :** Cette partie du budget regroupe l'ensemble des dépenses relatives à la réalisation et à l'acquisition de biens « durables » (incluant les études préalables) qui augmente le patrimoine communal. Le remboursement du capital des emprunts (école et assainissement) se trouve également dans cette section. En partie Recettes, on retrouve les diverses subventions relatives aux projets des années précédentes :

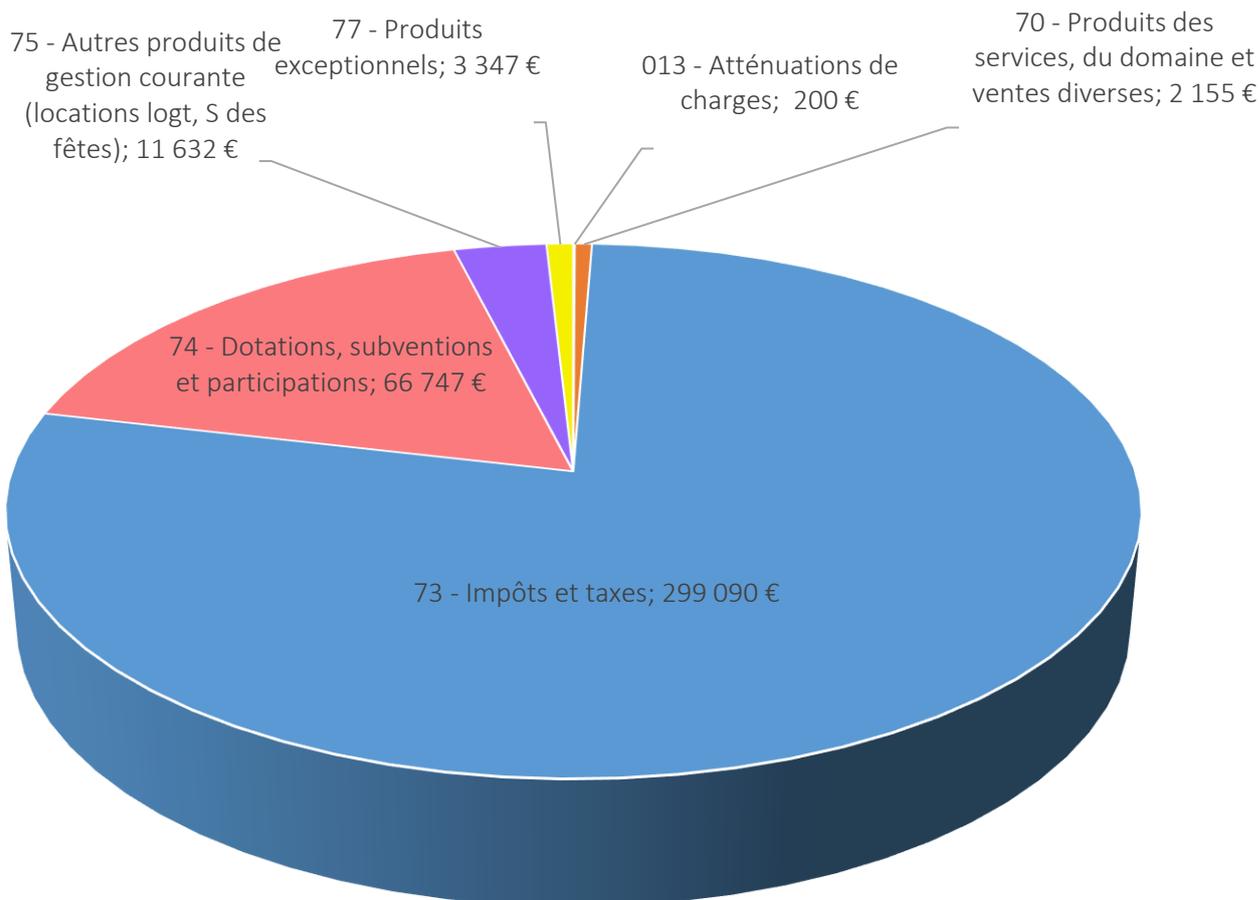
- Achat de panneaux de signalisation routière, taille-haies électrique : 21 002,40€
- Eclairage public, réserves incendie, hydrocurage et relevé topographiques route des Thoreaux : 186 685,26€
- Frais d'étude (hydrologie route des Thoreaux, aménagements sécurité centre bourg) : 18 570€
- Emprunts : 22 636,71€
- Recettes de taxe d'aménagement : 3 462,91€

**Fonctionnement :** Les dépenses sont en hausse d'environ 12% en raison notamment de l'augmentation des coûts des fluides, de la participation au SIRIS (Syndicat Scolaire avec St Martin d'Abbat) et de l'entretien important réalisé sur la voirie communale. Les autres dépenses courantes ont été bien maîtrisées. Les recettes fiscales ont augmenté de 6% et les dotations de l'Etat sont restées stables.

Les graphiques ci-dessous vous donnent la répartition des dépenses et recettes du budget de fonctionnement 2022.



## Recettes de fonctionnement : 383 172€



### Budget 2022 :

Dans la continuité de 2022, 2023 sera à nouveau marquée par une forte inflation et une grande incertitude liée aux évènements géopolitiques.

Les principaux projets retenus par le Conseil Municipal sont :

1. La réalisation de l'éclairage de mise en valeur de l'Oratoire
2. Le passage à l'éclairage LEDS dans trois classes et le bureau de direction de l'école
3. La réfection des peintures de l'école et le remplacement de la clôture arrière
4. La réalisation des travaux d'aménagements de sécurité du centre bourg \*
5. La réalisation des travaux hydrauliques route des Thoreaux \*
6. Les diagnostics bâtimentaires du presbytère

\* sous réserve d'obtention des subventions sollicitées

En matière de fiscalité, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux de TFB (Foncier Bâti) et TFNB (Foncier Non Bâti) de 1%; portant les taux de TFB 34,04% à 34,38% et de TFNB de 52,55% à 53,08%. Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires passe à 9,50%. Il faut savoir que plus nos taux sont inférieurs à la moyenne nationale (et c'est le cas pour Germigny), plus les dotations seront écartées. En effet, l'Etat part du principe que la collectivité dispose d'une marge de recettes qu'elle n'actionne pas : « aide-toi, l'Etat t'aidera ! ».

Les tableaux ci-dessous vous donnent une vue synthétique des budgets 2023 en investissement (création de valeur ajoutée durable) et de fonctionnement (dépenses courantes).

**Budget d'investissement : 486 723,63€**

<b>100 €</b>	<b>Pour 100 € dépensés</b>
65,50€	Eclairage oratoire, aménagements sécurité et hydraulique *
13,10€	Projets : extension réseaux électricité, travaux divers sur bâtiments
12,60€	Etudes (hydrologie, aménagements sécurité, diagnostics presbytère) et logiciel métier
3,80€	Opérations patrimoniales (budgétaires et non financières)
3,10€	Dépenses imprévues
1,90€	Remboursement capital emprunts & dettes assimilées

<b>100 €</b>	<b>Pour 100 € perçus</b>
36,10€	Subventions (Etat, Région, Département, CCVdS) pour éclairage public et oratoire, défense incendie
30,10€	Solde section investissement reporté
16,40 €	Vente terrains (Clos de l'Oratoire, ...)
9,00€	Emprunt
4,40€	Taxe aménagement, FCTVA (retour partiel TVA payée)
3,90€	Opérations patrimoniales (budgétaires et non financières)
0,10€	Opérations d'ordre (budgétaires et non financières) entre sections

**Budget de fonctionnement : 758 397,57€**

<b>100 €</b>	<b>Pour 100 € dépensés</b>
62,90€	Frais généraux : fluides, entretien bâtiments & voirie, ménage, ...
18,70€	Participation au Syndicat Scolaire, indemnités élus, subventions associations, formation,
14,80€	Frais de personnel et cotisations sociales
3,00€	Dépenses imprévues
0,30€	Intérêts emprunts
0,20€	Charges exceptionnelles
0,10€	Opérations de transfert entre section (budgétaires et non financières)

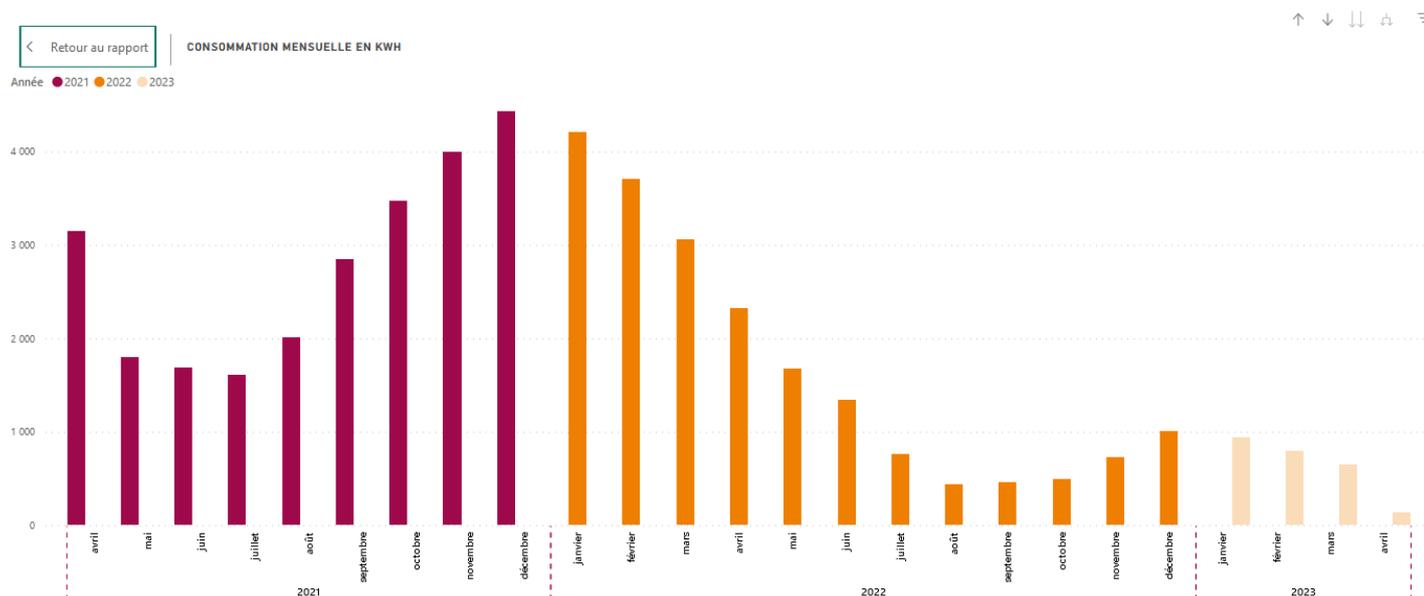
<b>100 €</b>	<b>Pour 100 € perçus</b>
53,60€	Excédent reporté
36,30€	Impôts et taxes locales
8,70€	Dotations & compensations de l'Etat
1,30€	Produits des ventes (loyers), occupations domaine public
0,10€	Produits exceptionnels

## Eclairage public

Installé au troisième trimestre 2022, le nouvel éclairage public donne entière satisfaction. Nous pouvons maintenant commencer à comparer les consommations 2023 à celles de 2022.

Dans le cadre du contrat de maintenance, l'entreprise CITEOS a créé un rapport d'activités interactif. Il nous permet de consulter les travaux réalisés, les données et les chiffres clés. Nous pouvons également suivre l'évolution de nos consommations basées sur les relevés des compteurs ENEDIS par armoire de commande.

Le graphique ci-dessous indique l'historique des consommations totales depuis 2021. Par exemple, en décembre 2021 la consommation totale était de 4 440 kwh, en décembre 2022 elle était de 1 000 kwh.



Pour affiner l'analyse, nous disposons de la consommation détaillée par armoire de commande ; une armoire regroupant plusieurs luminaires par quartier. L'évolution de la consommation par tronçon peut permettre de détecter toute anomalie.

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ARMOIRE D'ECLAIRAGE						
Code armoire	Rue	PS (kVA)	Conso A2	Conso A3	Evo Conso de l'année 3 par rapport à l'année 2 (sur la même période)	
45153_001	ROUTE DE LA PRIEUREE	1,60	1 200,97	164,34	✓	-87,96 %
45153_002	RUE DES THOREAUX	1,60	1 260,50	146,62	✓	-89,58 %
45153_003	CHEMIN DE LA NOUE	2,00	2 648,51	360,37	✓	-88,02 %
45153_005	CHEMIN DES COUTURES	4,10	8 101,30	799,66	✓	-91,02 %
45153_006	RUE DU MOULIN	1,60	3 698,28	481,20	✓	-88,49 %
45153_007	RUE DE L'EPICERIE	0,60	1 154,96	172,44	✓	-87,01 %
45153_008	CHEMIN DE LA PLAGE	0,40	594,26	243,65	⚠	-70,92 %
45153_009	CHEMIN DES MAROIS	0,20	472,89	40,90	✓	-92,04 %
<b>Total</b>		<b>13,20</b>	<b>20 218,55</b>	<b>2 537,57</b>		<b>-88,85 %</b>

Ce tableau de bord constitue un véritable outil de pilotage et de communication entre l'entreprise CITEOS et la collectivité.

Sur le plan financier, l'état définitif des dépenses a été effectué. Le montant total de l'opération s'élève à 152 459€ HT, subventionnés à 40% par l'Etat, 20% par la Région, 20% par le Département. Le reste à charge pour la commune s'élève à 30 500 € qui est financé par un emprunt sur 10 ans (emprunt couvrant aussi une partie de l'éclairage de l'Oratoire). La durée de 10 ans correspond à la durée estimée d'amortissement du reste à charge, basée sur les économies estimées calculées en 2021.

Un grand merci à nos financeurs qui se sont mobilisés pour ce projet important et structurant pour notre commune, tant au niveau financier qu'en terme de développement durable.

## Inauguration de l'éclairage de l'Oratoire : 14 avril

« La plus vieille église de FRANCE » méritait bien une exposition permanente à Germigny des Prés... et un éclairage de mise en valeur.

En première partie de soirée, avant de découvrir l'éclairage, « l'Ensemble UT Resonet Melos » a chanté des œuvres de Théodulf dans l'enceinte de l'Oratoire. Les officiels ont ensuite prononcé leurs discours.

A la nuit tombée, devant un public venu en nombre, le nouvel éclairage a été dévoilé. Un panel de couleurs a été présenté, mettant en valeur les parties les plus anciennes et le porche de cet édifice remarquable.



La couleur de l'éclairage choisie pour l'été est un blanc chaud et pour l'hiver un blanc froid. Pour des manifestations ponctuelles, une version plus colorée est envisageable.

De quoi ravir les nombreux visiteurs de notre oratoire qui viennent chaque année : 30 000 en 2022.

La troupe « Axé cirque » a ensuite enchanté le public avec un spectacle de feu acrobatique et poétique.

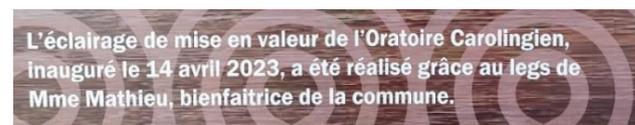


La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié. Une très belle soirée !!

Ce fut l'aboutissement d'un projet de plusieurs années qui a nécessité de nombreuses réunions de coordination et d'essais sur site.

Le coût de ce nouvel éclairage (qui sera allumé chaque soir) est 61 167€ HT financées à 29% par l'Etat, 45% par le Département et 6% par la Communauté de Communes (atteignant ainsi les 80% de subventions maximum autorisés). Le reste à charge de la commune s'élève à 12 233€.

Un grand merci à nos financeurs qui se sont associés pour ce projet d'envergure mais ô combien nécessaire. Le financement de cette réalisation est également complété par le legs de Mme MATHIEU.



## Exposition sur l'Oratoire :

Lors de la soirée d'inauguration de l'éclairage, les personnes présentes ont pu découvrir l'exposition sur l'Oratoire, préparée par le service de la Communauté Culture Patrimoine de la communauté de communes du Val de Sully.

C'est une **exposition permanente et gratuite à la Grange Germignonne** (Office de Tourisme).

Vous y découvrirez des objets liturgiques qui étaient stockés à l'étage de la Grange Germignonne, et donc non visibles de tous. Vous pourrez également admirer des fragments de la mosaïque (la seule mosaïque carolingienne conservée en France) et un retour sur la construction et l'histoire de l'Oratoire. Cette exposition vient compléter les visites guidées de l'Oratoire.

Pour ces événements, remercions la Communauté de Communes qui a organisé et financé le concert et le spectacle, mais également créé cette nouvelle exposition permanente à l'office de tourisme. Si vous n'en avez pas encore eu l'occasion, venez visiter cette exposition qui constitue un nouvel atout de développement touristique pour notre commune et de mise en valeur de notre patrimoine.



## Fleurissement



### Fleurissement été

Toutes les fleurs des jardinières de la commune ont été renouvelées par de nouvelles fleurs et plantations le moins gourmandes possible en eau.

Les lauréats des maisons fleuries 2022 ont reçu leurs récompenses à l'issue de la cérémonie du 8 mai. Le fleurissement réalisé par les habitants contribue aussi à l'attractivité de notre village



LA COMMISSION FLEURISSEMENT  
PASSERA DANS LA COMMUNE LA



Deuxième quinzaine du  
mois de juin

POUR LE CLASSEMENT 2023

## Cérémonie du 8 mai 2022

Comme chaque année, la traditionnelle cérémonie a été l'occasion de déposer une gerbe au monument aux morts.



## SICTOM :

Jeudi 30 mars, une réunion publique a été organisée à la salle des fêtes de Germigny dans le but de présenter la collecte des emballages en porte à porte et la mise à disposition des poubelles jaunes à domicile.

Une trentaine d'habitants étaient présents et ont posé de nombreuses questions. Ce projet est pour l'instant à l'étude. Aucune décision n'a pour le moment été prise.

## Enquête publique de la Centrale Nucléaire de Dampierre : On vous donne la parole !

Suite à la visite décennale de la centrale de Dampierre en Burly, et parce que cet édifice a plus de 40 ans, l'état impose à l'exploitant (EDF) de mettre en place une enquête publique.

Cette enquête du 1<sup>er</sup> juin au 3 juillet n'est pas un plaidoyer pour ou contre le nucléaire. Le but est de savoir si l'administré estime que les dispositions/modifications que l'exploitant met en place (cf. note 1 des documents de présentation consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4608>) sont suffisantes au niveau de la sûreté nucléaire.

Afin de donner votre avis et de contribuer à cette enquête publique, vous pouvez vous rendre sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4608> pour y laisser un commentaire, un message ou poser une question, de manière anonyme ou non.

Le site web est public, il est ouvert à tous, habitant du territoire ou non. N'hésitez pas à prendre quelques minutes pour donner votre avis, c'est important pour notre territoire. Les organisateurs EDF de cette enquête publique l'on présenté à vos élus. Vous pouvez également rencontrer les commissaires enquêteurs lors de leurs permanences dans les communes de Dampierre en Burly, Ouzouer sur Loire, Saint Florent, Nevoy, Lion en Sulias, Saint Aignan le Jaillard et Saint Gondou.

## Secrétariat de mairie

Le secrétariat est ouvert, sur rendez-vous de préférence le mercredi de 9h à 12h (permanence du maire) et le jeudi de 16h à 19h (permanence d'un adjoint). Pour faciliter le traitement de vos demandes, le téléphone ou l'e-mail sont les moyens les plus efficaces.

En raison des congés annuels du personnel, le secrétariat sera fermé du **20 juillet au 10 août**. Cependant, une permanence téléphonique sera assurée (02 38 58 27 03) et les urgences seront traitées. Merci de votre compréhension.

## CCAS :

En période de canicule, soyez vigilants avec votre entourage, et n'hésitez pas à contacter la mairie pour toutes difficultés. Un flyer informatif des mesures principales permettant de limiter les effets négatifs des périodes de chaleurs sera distribué dans vos boîtes aux lettres.

## Environnement

De nombreux arrêtés relatifs à l'environnement sont régulièrement publiés par la Préfecture. Nous les relayons sur Panneau Pocket et par affichage dans les panneaux communaux.

### Bruit :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30  
Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00  
Dimanche : 10h00 à 12h00  
Jours Fériés : 16h00 à 18h00

*Un anniversaire, une soirée, un déménagement, pensez à prévenir vos voisins.*



*Brûlage des végétaux et autres déchets interdit  
Utilisez les déchetteries. Elles sont gratuites*

### Déchetterie de Châteauneuf-sur-Loire

Zi St Barthelemy - Les Longeaux  
45110 Châteauneuf-sur-Loire

Mardi, Mercredi, Vendredi & Samedi :  
9h30 - 12h30 et 13h00 - 17h00  
Jeudi : 13h00 - 17h00  
Jours de fermeture : Lundi & Dimanche

### Déchetterie de saint Aignan des Gués

La Plaine  
45460 SAINT AIGNAN DES GUÉS

#### Hiver - Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Mardi et Samedi : 9h30 - 12h30 et 13h00 - 17h00  
Vendredi : 14h00 - 17h00  
Jours de fermeture : Lundi & Mercredi

#### Été - Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Mardi et Samedi : 9h30 - 12h30 et 13h00 - 17h00  
Mercredi : 14h00 - 18h00  
Vendredi : 14h00 - 17h00  
Jours de Fermeture : Jeudi & Dimanche

Restrictions d'eau : depuis plusieurs années, les usages de l'eau sont restreints en période estivale. Les arrêtés sont classés en 4 états (catégories) :

Vigilance	Chacun doit est appelé à une conduite économe qui pourrait éviter des restrictions en été
Alerte	Des restrictions d'utilisation de l'eau s'appliquent à tous et les périodes d'arrosage sont réduites. Certains usages sont interdits
Alerte renforcée	Les périodes d'interdiction d'arrosage sont augmentées et les types d'usages interdits sont augmentés.
Crise	Les mesures d'interdiction et de limitation sont augmentées limitant au strict nécessaire l'usage de l'eau (agriculture, jardins potagers)

Depuis le 17 avril, le Loiret est placé en état de vigilance. Consultez le site : <https://www.loiret.gouv.fr> pour plus d'informations, et notamment pour connaître précisément les restrictions qui s'appliquent selon l'état de limitation ainsi qu'une carte interactive.

## Chasse aux œufs APE :

Elle fut froide et venteuse, mais rien n'arrêta les plus courageux ! Le 2 avril dernier se déroulait sur notre belle commune de Germigny, la chasse aux œufs, organisée par l'Association des Parents d'Élèves. Celle-ci fut sur le thème des contes, sujet phare de l'école de Germigny cette année. Près de 100 enfants, de la maternelle au CM2, et leurs parents, sont venus participer à ce parcours composé d'énigmes et d'étapes sportives. Mesurer la tresse de Raiponce, récupérer les cailloux du Petit Poucet, détruire la maison des 3 petits cochons, etc.... tout cela fut fait en ce dimanche. Mais tout effort mérite réconfort ! A l'issue de ces épreuves, chaque enfant s'est vu remettre une figurine en chocolat du chocolatier Ayrole, offerte par l'APE. Bien évidemment, cet évènement a été rendu possible grâce à la commune nous ayant mis les espaces et la cour de l'école à disposition gracieusement, et au prêt de matériel sportif de la part de Monsieur BIET, directeur de l'école de Germigny. Vivement l'année prochaine pour une nouvelle édition !



## État civil

### Période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai

Naissances, Décès, Mariage : néant

## Évènements à venir

### Les concerts de l'Oratoire

Comme chaque année, la Communauté de Communes organise cet été « les concerts de l'oratoire ». **Réservation obligatoire pour tous les spectacles.**

- **2 juillet à 18h00** : Kaïmos (Musique traditionnelle grecque en plein air, gratuit)
- **9 juillet à 18h00** : hYrtis (Instrument théramine)
- **16 juillet à 18h00** : Les Mécanos (Chants polyphoniques populaires)
- **23 juillet à 18h00** : Francoeur (Harpe et chant)

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le Mag CCVdS ou le site internet de la communauté de communes <https://valdesully.fr>.

### Stage de musiques médiévales

Du 10 au 12 juillet, la CCVdS organise un stage de musiques médiévales (ouvert à tous, débutants ou confirmés) permettant de découvrir le chant et les instruments du Moyen Age avec une restitution à l'Oratoire en fin de stage (tarif : 40€, réduit : 20€). Réservation par téléphone au 02 34 52 02 45 ou par mail à [belvedere@valdesully.fr](mailto:belvedere@valdesully.fr)

### Les Cheminades au Mesnil

Mercredi 5 juillet et Samedi 22 juillet rendez-vous route du Mesnil, à la croix de chemin à 10h pour une marche de 4 km pour une durée de 2h30. En parcourant le hameau du Mesnil, vous découvrirez les spécificités de l'habitat ligérien ainsi que l'histoire de cette partie de Germigny des Prés située en pleine nature, en bord de Loire. Ce hameau et son environnement n'auront donc plus de secrets pour vous !

Inscriptions obligatoires auprès de l'Office de Tourisme (☎ 02 38 36 23 70) au tarif de 4€.

## Week-end Festif à Germigny

### Samedi 1er juillet

Pour la troisième année consécutive, la commune proposera une séance de cinéma en plein air.

A partir de 19h30, la commune offre un apéritif musical animé par le duo « La Méchante et Le Connard ».



Vous pourrez dîner soit en réservant votre repas et vos boissons directement auprès de :

- L'Hôtel de la Place (paëlla), ☎ 02.38.58.20.14
- Star Pizza (pizza, hamburger, salade composée), ☎ 06.33.23.40.26
- Soit en apportant votre pique-nique.

Dès la tombée de la nuit (vers 22h30) le film « Les deux Alfred » sera projeté.



Cette manifestation (grâce à une participation de la CCVdS et de la Région) se déroulera sur l'espace « le Grand Clair ».